

Accord maroco-japonais sur les industries de la pêche

Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-11-2007 21:25:43

Le ministère de l'agriculture et de la pêche maritime et l'Agence Japonaise de coopération internationale (JICA) ont signé, mercredi à Rabat, un accord de coopération relatif à la mise en œuvre d'un programme triennal (2006-2009) de formation dans le domaine de l'industrie de traitement des produits de la mer (phase II).

Bénéficiant à une vingtaine de participants africains, l'accord a été signé par le secrétaire général du département de la pêche maritime, M. Mohamed Tarmidi et le représentant résident de la JICA au Maroc, M. Toshimichi Aoki, en présence de l'ambassadeur du Japon à Rabat, M. Haruko Hirose.

Ce programme vise à soutenir les instituts de formation, les laboratoires de contrôle et les unités de transformation des produits de la pêche dans le management de la qualité et de la traçabilité des produits de la mer.

Intervenant à cette occasion, M. Tarmidi a indiqué que ce projet "s'inscrit dans le droit fil des Hautes directives royales visant le renforcement de la coopération Sud-Sud et de l'engagement du Japon à soutenir les pays d'Afrique pour un développement durable conformément au plan d'action mis en place par la Conférence internationale de Tokyo" sur le développement de l'Afrique et celui de la Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'Océan Atlantique.

En vertu de cet accord, l'Institut supérieur des pêches maritimes (ISPM) d'Agadir organisera "trois sessions de formation au profit de pays africains en vue de contribuer au renforcement des compétences humaines opérant dans le secteur des pêches maritimes et d'accompagner le processus de mise en place de systèmes d'assurance qualité au sein des laboratoires de contrôle des produits de la mer et dans les unités de transformation et de valorisation des produits de pêche", a précisé le secrétaire général.

Pour sa part, l'ambassadeur du Japon à Rabat a affirmé que le Maroc a acquis des expériences "lui permettant de développer et moderniser le secteur de la pêche maritime", précisant que son pays s'est fixé pour but de soutenir la politique du Maroc pour "l'amélioration de ses infrastructures portuaires, l'amélioration des conditions sociales des gens de la mer et l'aménagement du littoral par le développement des villages de pêche, le développement des technologies de transformation et la formation professionnelle".

La première session de formation de ce programme se tiendra du 7 février au 4 mars à l'ISPM d'Agadir et sera consacrée au thème de "la réglementation sanitaire: paquet hygiène, traçabilité et normes de commercialisation des produits de la pêche".

Les pays bénéficiaires de ce programme sont le Bénin, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée Conakry, Madagascar, la Mauritanie et le Sénégal.

MAP